



CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

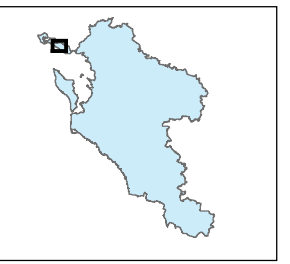
Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

D201_E2





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

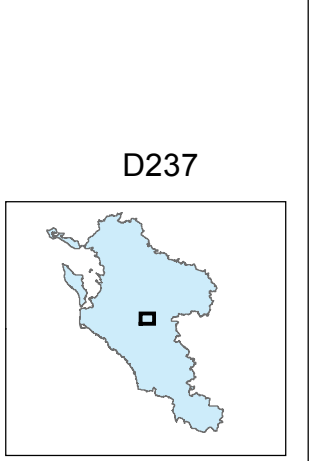
Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C" CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES Lden HAUTEUR 4m RD



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

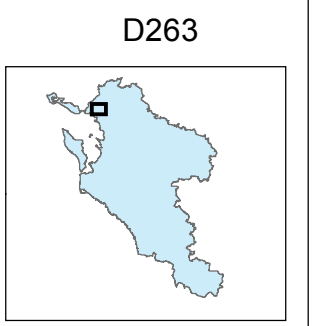
Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.





LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

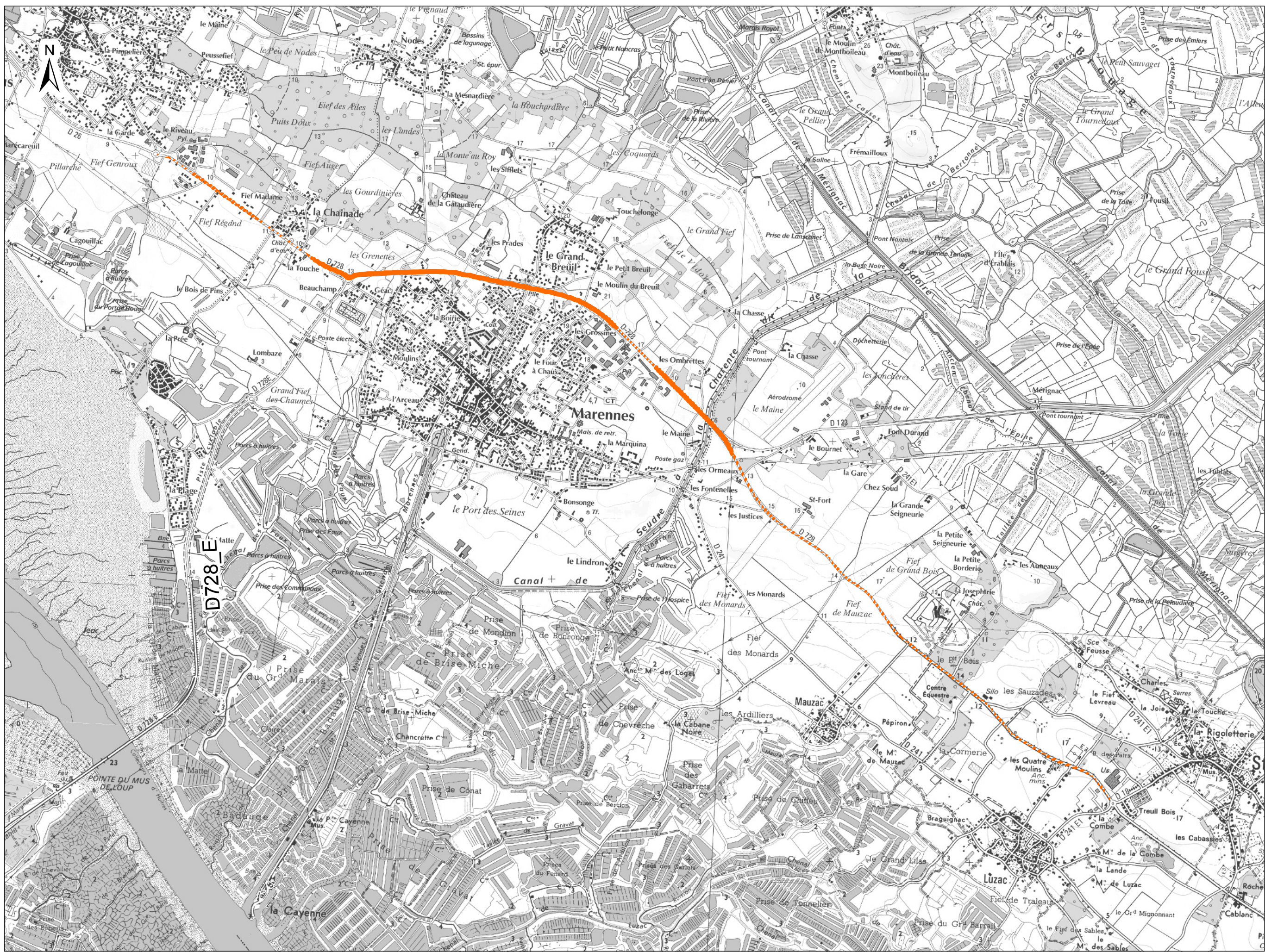
Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D728





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

D728_E





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES
DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL
ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC
DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES
PAR AN POUR LE DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

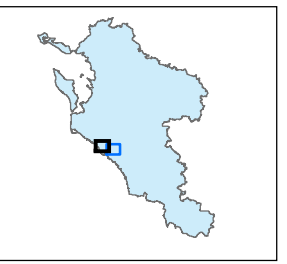
Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D730 (1/2)





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

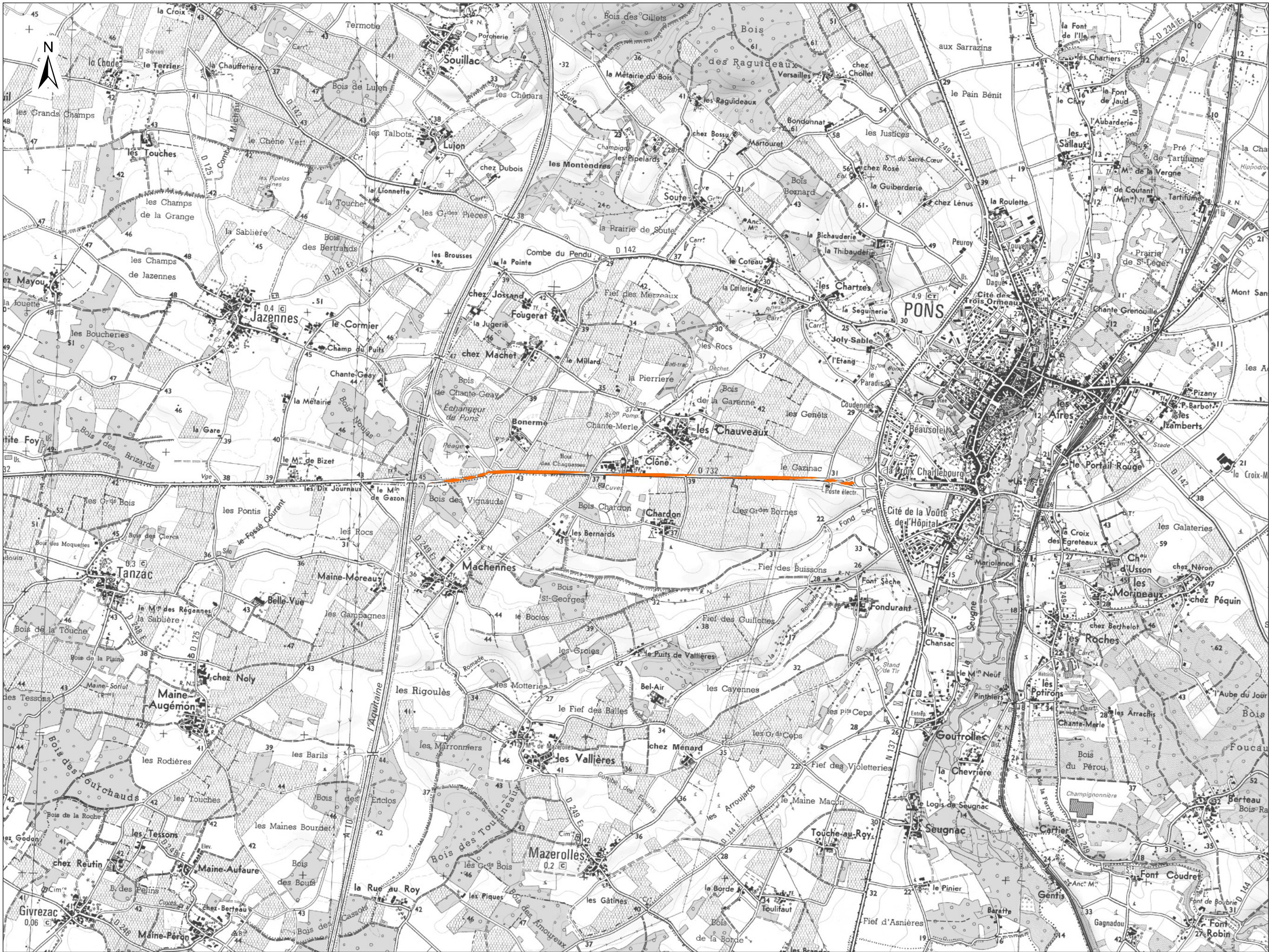
- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D730 (2/2)





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES
DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL
ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC
DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES
PAR AN POUR LE DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

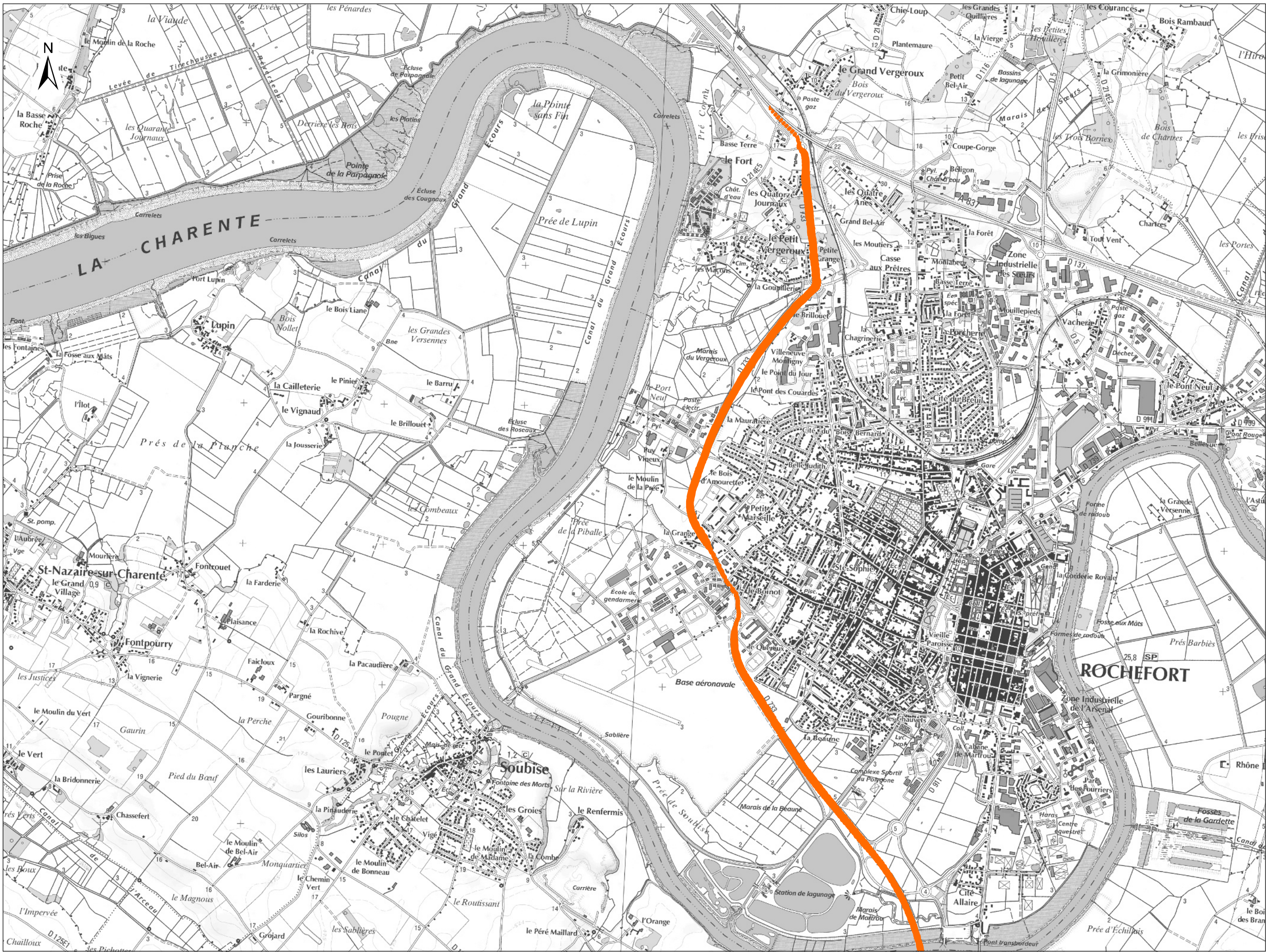
- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25©

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D732





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

D733 (1/6)





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES
DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL
ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC
DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES
PAR AN POUR LE DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

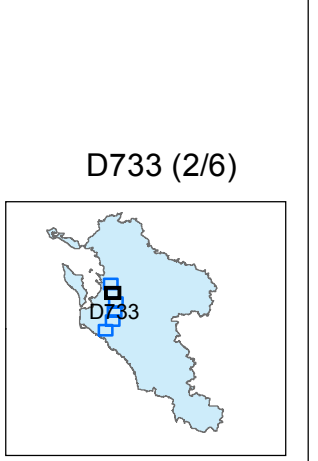
Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D733 (3/6)





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

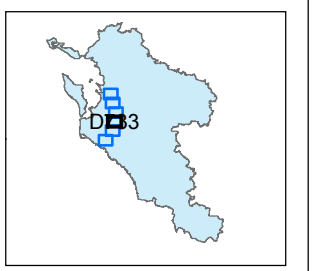
Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D733 (4/6)





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

D733 (5/6)

